CSA départemental carte scolaire

11 mars 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le vice de procédure ayant entaché le processus de carte scolaire nous offre la possibilité d'examiner à nouveau des situations problématiques dans le département.
Nous souhaitons que ce processus permette de remédier à des injustices que des éléments nouveaux éclairent d'un nouveau jour.
Vous revendiquez dans la presse une carte scolaire « construite dans la durée » ainsi qu'un « suivi pluriannuel ».
Vos choix concernant les écoles de REP à Manosque montrent exactement le contraire. En ne tenant aucun compte de l'évolution pluriannuelle des cohortes ils mettent en évidence une gestion de court terme.
Les équipes ont besoin de stabilité, de marge de manœuvre, de projection.
À la maternelle des Plantiers, une logique institutionnelle bienveillante et constructive aurait dû vous conduire à entamer le dialogue avec l'équipe pour évoquer avec eux leurs perspectives. Le fonctionnement du dispositif TPS aurait naturellement dû attirer votre attention, et permettre une réflexion sur les années à venir pour pérenniser l'équipe. Tout indique d'ailleurs que vous devrez ouvrir à la rentrée et que votre décision était une erreur.
À la Luquèce, vous fermez, avec les conséquences que l'on sait sur l'équipe, alors que dans un an vous devrez ouvrir à nouveau, tout ce que vous prétendiez ne pas vouloir faire.
À l'UNAPÉI, des élèves qui sont naturellement les plus fragiles, les plus vulnérables, les plus éloignés de l'école devraient encore, et leurs familles avec eux, se voir privés de l'accès aux apprentissages auquel ils ont le droit.
A Bras d'Asse, l'accueil des TPS, qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du cadrage des dispositifs moins de trois ans comme de la loi Montagne change complètement la donne.
C'est pourquoi nous attendons de cette instance un rééquilibrage de vos choix initiaux.

Les représentant·es FSU-SNUipp 04